

Compte rendu de la séance du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 25 mars, dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Yves BRÉCIN, Maire.

Etaient présents : Mmes CANU-BERLEMONT A., DOUCHIN M., HENTRY M., SIDLER K., Mrs BEAUGEARD M., BESNARD J., BRECIN J-Y., BRUNET G., DELAHAYE L., ENOUF Y., GOULEY F., HERBINIERE N., MERCIER P. VILLIERE N.,

Etaient absents : Mmes ANFRAY V., LE FAUCHEUR G., LEPOLARD S., Mrs BAZEAU G., BAZIN J-L., CHESNEL G., FRANCOISE A., LALLEMAND P., LANDEAU T.

Etaient excusées : Mmes ACHABOUB S., HUARD A., MARIE E.

Etaient représentées :

ACHABOUB S.	pouvoir donné à	HERBINIERE N.
HUARD A.	pouvoir donné à	BESNARD J.
MARIE E.	pouvoir donné à	DOUCHIN M.

Secrétaire de séance : Mme DOUCHIN M.

Délibération n° 2019/019 – Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Madame RIEU, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion 2018 de la commune de Dialan-sur-Chaîne dressé par Madame RIEU, Receveur municipal.

Pour : 14 +3

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019/020 – Vote du compte administratif 2018

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de **Mme HENTRY Marie**.

1°. Lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

- Résultats reportés	558 777.71 €
- Dépenses de l'exercice	441 903.97 €
- Recettes de l'exercice	610 862.24 €
- Résultat de l'exercice	168 958.27 €
- Résultat de clôture 2018	727 735.98 €

En section d'investissement

- Résultat de clôture 2016	- 116 396.80 €
- Dépenses de l'exercice	71 270.98 €
- Recettes de l'exercice	157 546.42 €
- Résultat de l'exercice	86 275.44 €
- Résultat de clôture 2018	- 30 121.36 €

Restes à réaliser :

61 956.85 €

2°. **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

4°. **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13+3

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019/021 - Affectation du résultat 2018 au budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte administratif présente :

Section de fonctionnement

- Résultats reportés 2017	558 777.71 €
- Résultat de l'exercice 2017	168 958.27 €
- Résultat de clôture 2018	727 735.98 €

En section d'investissement

- Résultat de clôture 2017	- 116 396.80 €
- Résultat de l'exercice 2017	86 275.44 €
- Résultat de clôture 2018	- 30 121.36 €
- Restes à réaliser :	61 956.85 €
- Soit un besoin de financement	92 078.21 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2019

- Au compte 1068 (recettes)	92 078.21 €
-----------------------------	-------------

En section de fonctionnement de l'exercice 2019

Résultat de fonctionnement à reporter sur 2019 (compte 002) : 635 657.77 €

Pour : 14+3

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019/022 – Vote des demandes de subventions 2019

	2018	2019
<i>ADMR</i>	590.00 €	662.00 €
<i>Anciens combattants</i>	290.00 €	290.00 €
<i>Comité des fêtes</i>	290.00 €	290.00 €
<i>La Quadrille</i>	290.00 €	290.00 €
<i>Les Amis de Dialan</i>	290.00 €	290.00 €
<i>Les Aînés</i>	290.00 €	290.00 €
<i>LVPB</i>	290.00 €	290.00 €
<i>Cinéma Paradiso</i>	50.00 €	50.00 €
<i>Les Ursins du Mesnil</i>	290.00 €	290.00 €
<i>Chambre des métiers</i>	76.60 €	38.30 €
<i>Association familiale</i>	290.00 €	290.00 €
<i>Secours Catholique Bény</i>	/	100.00 €

Coopérative Ecole Aunay	0.00 €	0.00 €
Ecole Aunay participation voyage	0.00 €	0.00 €
AFM Telethon Caen	0 €	0.00 €
AFSEP (Sclérose en plaque)	0 €	0.00 €
APF (ass Paralyses de France)	0 €	0.00 €
Ligue contre le cancer	0 €	0.00 €
Restaurants du cœur	0 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de budgétiser 3 500 Euros à l'article 6574 concernant les subventions aux associations
- **Décide** de budgétiser 500 Euros à l'article 658822 concernant les participations pour la restauration scolaire ou les voyages scolaires
- **Dit que** chaque participation aux voyages scolaires sera délibérée nominativement au moment venu

Pour : 14+3

Contre :

Abstentions :

Délibération n° 2019/023 - Vote des taux d'imposition

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide le maintien des mêmes taux moyens pondérés (TMP) pour les taxes foncières et d'habitation en tenant compte de l'harmonisation prévue lors de la création de la commune nouvelle, à savoir :

- TMP - Taxe d'habitation : 8,73%
- TMP - Taxe foncière bâti – TMP : 15,98%
- TMP - Taxe foncière non-bâti : 30.36%

Pour : 14+3

Contre :

Abstentions :

Délibération n° 2019/024 - Vote du budget primitif 2019

Les membres du Conseil Municipal approuvent et votent le BUDGET COMMUNAL 2018 qui s'équilibre :

en dépenses et en recettes de **fonctionnement** à la somme de **1 022 600 euros**

en dépenses et en recettes d'**investissement** à la somme de **580 000 euros.**

Pour : 14+3

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019/025 - Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Mme RIEU, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion 2018 du budget annexe Assainissement de la commune de Dialan-sur-Chaîne dressé par Mme RIEU, Receveur municipal.

Pour : 14 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019/026 : Vote du compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil d'administration siège alors sous la présidence de Mme HENTRY Marie.

1°. **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

- Résultats reportés	24 907.65 €
- Dépenses de l'exercice	12 592.50 €
- Recettes de l'exercice	16 175.53 €
- Résultat de l'exercice	3 583.03 €
- Résultat de clôture 2018	28 490.68 €

En section d'investissement

- Résultat de clôture 2017	2 426.76 €
- Dépenses de l'exercice	3 183.61 €
- Recettes de l'exercice	2 947.00 €
- Résultat de l'exercice	-236.61 €
- Résultat de clôture 2018	2 190.15 €

Restes à réaliser

- Solde	0.00 €
---------	--------

2°. **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

4°. **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019/027 - Affectation du résultat 2018 au budget annexe Assainissement 2019

Le conseil d'administration, constatant que le Compte administratif présente :

En section d'exploitation

- Un résultat de clôture de l'exercice 2017	24 907.65 €
- Un résultat d'exercice 2018	3 523.03 €
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	28 490.68 €

En section d'investissement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2017	2 426.76 €
- Un résultat d'exercice 2017	- 236.61 €
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	2 190.15 €

- Un solde des restes à réaliser 2017	0.00 €
- Soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :En section d'investissement de l'exercice 2018

- Au compte 001 (recettes)	2 190,15 €
----------------------------	------------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

- Le solde au compte 002 (résultat reporté)	28 490.68 €
---	-------------

Pour : 14+3

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019/028 - Vote du budget annexe Assainissement 2019

Les membres du conseil d'administration **approuvent et votent** le BUDGET ASSAINISSEMENT 2019 qui s'équilibre :

- en dépenses et en recettes d'exploitation à la somme de **41 800 euros** et
- en dépenses et recettes d'investissement à la somme de **5 300 euros**.

Pour :14+3

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019/029 – Travaux d'extension de l'école / Choix des entreprises

Résultat de la consultation des entreprises

Lot 1 – Deux offres ont été reçues

Ets Corbin sont retenus pour un montant de 14 238,93€

Lot 2 – Deux offres ont été reçues

Ets Corbin sont retenus pour un montant de 46 002,60€

Lot 3 – Deux offres ont été reçues

Ets Couillard sont retenus pour un montant de 97 190,75€

Lot 4 – Deux offres ont été reçues

Ets Hi Bâtiment sont retenus pour un montant de 9 810,16€

Lot 5 – Trois offres ont été reçues

Ets Hi Bâtiment sont retenus pour un montant de 17 181,62€

Lot 6 – Deux offres ont été reçues

Ets DPI sont retenus pour un montant de 21 682,60€

Lot 7 – Deux offres ont été reçues

Ets Hi Bâtiment sont retenus pour un montant de 10 581,94€

Lot 8 – Cinq offres ont été reçues

Ets Pierre Peinture sont retenus pour un montant de 6 608,17€

Lot 9 – Une seule offre reçue

Ets Hi Bâtiment sont retenus pour un montant de 4 275,00€

Lot 10 – Trois offres ont été reçues

Ets Iris Normandie sont retenus pour un montant de 6 247,40€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide les choix des entreprises ci-dessus,
- décide de lancer l'exécution des travaux sans attendre les décisions finales d'octroi des subventions demandées,
- autorise le maire à signer les pièces afférentes aux marchés correspondants.

Pour :14+3

Contre : 0

Abstention : 0

Questions et informations diverses

- **Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu : 10/05 - 19h30, 14/06 – 19h30**

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Certifié conforme aux registres des délibérations

A Dialan-sur-Chaîne, le 29/03/2019

Le Maire, Jean-Yves BRÉCIN

